

# Le Groupe LABELvie vous présente le

## LE PORTAGE SALARIAL



**La Compagnie des Assistantes**  
Secrétariat externalisé



« Tous les entrepreneurs font le même rêve de liberté et d'indépendance mais la réalité est souvent différente : charges à payer, paperasserie et relations avec les organismes, gestion comptable, précarité sociale, solitude et manque de soutien, ne sont que quelques-unes des nombreuses contraintes de l'indépendant. LABELvie, c'est l'art de ne garder que le meilleur de l'indépendance ».

Le portage salarial est un concept qui offre la possibilité, à ceux qui aspirent à leur liberté, d'exercer une activité de manière **indépendante**, tout en disposant d'un **statut social assimilé salarié**.

**La Compagnie des Assistantes vous évite** de vous mettre à votre compte, c'est-à-dire : d'avoir à réaliser un stage de créateur d'entreprise, de devoir remplir tous les formulaires et payer les charges de création d'entreprise, puis d'avoir à gérer toute la paperasserie, les relations avec les organismes, la comptabilité, les bilans, les charges à régler dans les délais, etc ... bref, La Compagnie des Assistantes vous évite toutes les lourdeurs administratives, juridiques et financières, en vous **portant**.

**Le Compagnie des Assistantes vous propose :**

1. **De travailler en toute liberté et autonomie.** Vous êtes travailleuse indépendante au regard du développement **commercial**, de l'exécution des missions ou prestations, et logiquement votre rémunération dépend donc de votre seule capacité d'action : vous établissez vos propres tarifs, vous recherchez vous-mêmes vos clients, vous gérez votre emploi du temps, vous réalisez vos prestations de secrétariat / assistantat, vous restez l'unique interlocutrice de vos clients, etc. comme quand vous êtes à votre compte.

2. **De bénéficier de tous les avantages du statut social assimilé salarié.** Compagnie des Assistantes transforme votre **Chiffre d'Affaires en salaire**. Vous aurez une fiche de paie (sur règlement des factures réalisées à vos clients), vous serez couverte par la Sécurité Sociale Alsacienne à 90 % (dès l'ouverture des droits), vous bénéficierez d'une meilleure retraite, vos frais professionnels vous seront remboursés, etc.

## **A QUI S'ADRESSE LE PORTAGE SALARIAL ?**

Le portage salarial LA COMPAGNIE DES ASSISTANTES s'adresse à toutes celles et ceux qui souhaitent démarrer une activité dans le secrétariat / assistantat à domicile sans avoir à se mettre à son compte.

**ATTENTION** : LA COMPAGNIE DES ASSISTANTES ne fournit ni travail, ni client.

Pour votre entrée au sein de LA COMPAGNIE DES ASSISTANTES,

**Vous devez disposer d'une ou plusieurs missions pour au minimum 500 € de Chiffre d'Affaires H.T., à facturer dans le mois qui suit votre embauche.**

Si c'est le cas, merci de bien vouloir contacter NATHALIE au Siège du Groupe LABELvie, au 03.89.26.01.52.